PROCESSUS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPMENT

Recommandé par : s.o.
Examen par le comité : le Groupe de travail du Conseil a examiné la proposition de processus d'élaboration de la stratégie et a formulé des commentaires sur son contenu pour les débats du Conseil en juin, le calendrier et les modalités de gouvernance.
Référence à la politique du Conseil : BOD/2018/12-01–Modalités institutionnelles

1. Objectif

L'objectif du présent document est d'éclairer la décision recommandée au sujet du lancement du processus d'élaboration du prochain Plan stratégique et du Cadre de financement connexe du GPE.

2. Décision recommandée

BOD/2019/06-XX- : ***Le Conseil d'administration :***

1. Lance le processus d'élaboration du prochain Plan stratégique et du Cadre de financement du GPE connexe.
2. Approuve le calendrier et la méthode de gouvernance inclus dans le document BOD/2019/06 DOC 15.

3. Contexte

3.1 À sa réunion de décembre 2018, le Conseil a pris une décision au sujet des Modalités institutionnelles en vertu de laquelle il demandait à la directrice générale du GPE de produire *« un plan, un calendrier et un processus pour l'élaboration du prochain plan stratégique du GPE, en vue de les soumettre à l'examen du Conseil en juin 2019 »*.

3.2 Un Groupe de travail du Conseil, composé de la présidente et du vice-président du Conseil et de représentants de chaque catégorie de groupes constitutifs du Conseil, a été créé pour superviser le processus de définition des résultats à atteindre en matière de Modalités institutionnelles. Le Groupe de travail du Conseil, qui s'est réuni en mars, avril et mai 2019, a contribué à la formulation de la stratégie, notamment en proposant les paramètres des débats du Conseil, les modalités de gouvernance et le calendrier inclus dans le présent document et destinés à être examinés durant la réunion de juin 2019 du Conseil.

3.3 Ce débat sur la stratégie a pour objectif de mettre à profit les importantes études d'évaluation réalisées à ce jour, notamment les conclusions du Rapport sur les résultats, les évaluations au niveau des pays et l'Étude pour un partenariat efficace. Les données probantes tirées de ces études, ajoutées à l'analyse du contexte actuel en général et plus particulièrement du point de vue de l'éducation, établissent une base solide pour la formulation de la prochaine stratégie du GPE. Elles seront examinées en détail pendant les séances y afférentes à la réunion que le Conseil tiendra en juin.

3.4 La démarche proposée pour l'élaboration de la stratégie inclut un processus en trois étapes : consultation, options et rédaction. L'objectif est de faire en sorte que le Conseil approuve la nouvelle stratégie du GPE et le Cadre de financement connexe en juin 2020. La **phase de consultation** donnera lieu à des consultations autodirigées au sein des groupes constitutifs du Conseil et à des conversations animées par un facilitateur avec des personnalités des secteurs de l'éducation et du développement. Les consultations seront certes particulièrement intenses durant la période qui suivra immédiatement la réunion du Conseil en juin 2019, mais elles se poursuivront durant la période d'élaboration de la stratégie afin que les intéressés aient réellement la possibilité de formuler des commentaires.

3.5 Les résultats de la première série de consultations serviront à la formulation d'**options** destinées à être examinées par les comités permanents du GPE en octobre et par le Conseil en décembre 2019. À la suite de l'examen des conclusions de l'Évaluation sommative indépendante prévue pour novembre et après une discussion et une décision ultérieures du Conseil en décembre, la version finale du Plan stratégique et du Cadre de financement connexe sera produite en vue d'être approuvée par le Conseil en juin 2020.

3.6 Si le Conseil donne son accord, la stratégie sera formulée sous la supervision du Groupe de pilotage de la stratégie composé des présidents des quatre comités du Conseil et présidé par la présidente et le vice-président du Conseil. Les modalités de gouvernance proposées tiennent compte du fait que le processus d'élaboration de la stratégie inclura de multiples axes de travail qui se recoupent et mettent à profit les connaissances et les mandats respectifs de tous les comités permanents du Conseil du GPE. Le Groupe de pilotage de la stratégie supervisera les travaux du Secrétariat et définira les axes de travail propres à chaque comité, y compris les calendriers et les éléments livrables prévus. De surcroît, il assurera le suivi des progrès accomplis et identifiera les possibilités de collaboration entre les comités afin d'assurer la coordination et la cohérence du processus. Cet arrangement est destiné à promouvoir un processus dynamique (plutôt qu'un processus allant du sommet à la base), dispensera une gouvernance succincte et donnera à chaque comité la possibilité de participer.

Annexe 1 : Décisions connexes du Conseil

(extrait)

BOD/2018/12-01–<u>Modalités institutionnelles</u> : Le Conseil d'administration :

g. Demande à la directrice générale du GPE de formuler, en vue de les soumettre à l'examen du Conseil lors de sa réunion de juin 2019 :

 i. Un plan, un calendrier et un processus pour l'élaboration du prochain plan stratégique du GPE.

 ii. Une proposition de calendrier pour la prochaine campagne de reconstitution des ressources du GPE ainsi qu'une démarche stratégique au sujet de la préparation de la reconstitution, qui permettra au GPE de communiquer clairement les résultats obtenus au cours de la période stratégique actuelle.

 iii. En concertation avec le personnel compétent de la Banque mondiale et les représentants d'autres organismes impliqués dans la nouvelle architecture de l'éducation, un plan, un calendrier et un processus pour décrire en détail la « famille de fonds » mentionnée à la Section 4.5 de l'Offre définitive de la Banque mondiale.

iv. En concertation avec les Gouvernement français et suisse, une description des mérites, risques, coûts et avantages de l'éventuelle localisation d'une partie du personnel du Secrétariat du GPE à Paris ou à Genève, ainsi qu'une proposition de voie à suivre aux fins de décision et de mise en œuvre. Toutes offres comparables provenant d'autres pays feront aussi l'objet d'une description de leurs mérites, risques, coûts et avantages.